



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Framatome-Romans-Depassement-de-la-limite>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Framatome Romans : Dépassement de la limite de masse de matière uranifère fissile autorisée**

19 mars 2021

France : Framatome Romans : Dépassement de la limite de masse de matière uranifère fissile autorisée

La société Framatome a déclaré le 19 mars 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif relatif à un dépassement de limite de masse de matière fissile autorisée dans une unité de travail et dans un casier d'entreposage dans son usine de Romans-sur-Isère.

Ce que dit l'ASN

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Depassement-de-la-limite-de-masse-de-matiere-uranifere-fissile-autorisee2>

La société Framatome a déclaré le 19 mars 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif relatif à un dépassement de limite de masse de matière fissile autorisée dans une unité de travail et dans un casier d'entreposage dans son usine de Romans-sur-Isère.

L'événement est survenu dans l'installation nucléaire de base (INB) n° 63, dédiée à la fabrication d'éléments combustibles pour les réacteurs de recherche et de cibles d'irradiation à usage médical. La matière nucléaire utilisée dans cette installation est de l'uranium très enrichi. Cet uranium est façonné sous formes d'objets appelés « noyaux » qui sont ensuite utilisés pour fabriquer des plaques combustibles.

Afin de prévenir le risque de criticité^[1], une quantité maximale de matière uranifère fissile est définie par unité de travail et par casier d'entreposage. Ces dispositions permettent ainsi de limiter les quantités de matières fissiles présentes simultanément au même endroit.

Le 17 mars 2021, dans le cadre d'une opération exceptionnelle consistant à la découpe de plaques combustibles rebutées, les opérateurs ont rassemblé un lot de demi-plaques dans une

unité de travail puis l'ont entreposé dans un casier d'entreposage. Le 18 mars 2021, à la reprise de l'activité, il a été détecté, sur ce lot de demi-plaques combustibles, un dépassement de la limite de masse de matière fissile autorisée dans les règles générales d'exploitation (366,56 grammes pour une limite à 350 grammes pour l'unité de travail et le casier d'entreposage). Dès la découverte de cet écart, le lot a été remis en conformité.

Compte-tenu des marges de sûreté retenues vis-à-vis du risque de criticité, cet événement n'a eu aucune incidence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation.

Cependant, en raison du non-respect d'une règle de sûreté relative à la prévention du risque de criticité, l'incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

[1] Le risque de criticité est défini comme le risque de démarrage d'une réaction nucléaire en chaîne lorsqu'une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit. Pour prévenir ce risque, les règles générales d'exploitation de l'installation prévoient, notamment, la limitation de la masse de matière présente à chaque étape de fabrication et le contrôle de la géométrie de la matière fissile.

Classement INES de l'incident 1